



Obtention visa long séjour pour fille de mon épouse

Par **thomas1983**, le **30/09/2011** à **22:44**

Bonjour,
Nous souhaiterions solliciter votre aide sur le cas suivant.
Je suis français et mon épouse est de nationalité camerounaise, mariés depuis février 2011. Nous avons vécu tout d'abord 2 ans ensemble au Cameroun avec sa fille, de nationalité camerounaise, qui a maintenant 4 ans et demi. Nous avons aussi eu ensemble un petit garçon, de nationalité française, qui a maintenant 14 mois.
Notez que la fille de mon épouse n'a pas été reconnue par son père biologique, qui depuis a disparu.
En juillet, ma femme et sa fille ont obtenus un visa de court séjour pour que nous venions en vacances en France.
Mais suite à la fin de mon contrat au Cameroun, nous avons dû rentrer en France. Mon épouse a obtenu un visa long séjour sans difficulté, mais pour sa fille, le consulat a décidé de faire une enquête afin de vérifier l'état civil. La demande de visa a été effectuée mi août, mais nous n'avons toujours aucun signe du consulat : il nous disent qu'ils ont droit à 4 mois renouvelables pour la vérification, sans aucune autre précision.
Il est évidemment très difficile pour nous d'attendre tout ce temps, d'autant plus que l'enfant, actuellement en garde dans d'assez mauvaises conditions chez sa grand mère maternelle, est maintenant malade.
Pourriez vous nous aider à faire venir notre fille plus rapidement ?
Je vous remercie par avance pour votre aide précieuse,

Par **mimi493**, le **30/09/2011** à **22:47**

Vous voulez dire qu'elle est partie en France en laissant sa fille derrière elle ???? J'avoue que ça me sidère et que ça ne doit pas améliorer le sentiment du consulat sur la filiation de l'enfant.
De toute façon, ça en fait pas 4 mois, donc il faut attendre les 4 mois et s'il n'y a

rien, il faudra faire un recours dans les deux mois.

Par **thomas1983**, le **30/09/2011 à 23:19**

Peut-être. D'un autre côté vu la complexité de la procédure pour avoir le visa de conjointe (plusieurs visites médicales), et vu que le consulat nous a indiqué que si elle ne partait pas dans les 3 mois après l'émission du visa, il faudrait tout refaire, nous avons préféré partir, même si elle doit rentrer rapidement au Cameroun (nous sommes en France depuis 2 semaines).rnAttendre 4 mois sans rien faire nous sidère également. Si après 4 mois, on nous dit qu'il faut encore 4 mois, où allons nous ?

Par **mimi493**, le **30/09/2011 à 23:25**

Le délai légal est de 4 mois, c'est comme ça. Sans réponse au bout de 4 mois, c'est un refus implicite et le délai de recours est de deux mois à partir de cette date.